

**RÉUNION DU CONSEIL  
23 JANVIER 2023**

Lundi, le 23<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2023, une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 18 heures 15, à laquelle sont présents :

Mme Chantal Dansereau, conseillère;  
Mme France Bédard, mairesse;  
Mme Line Toupin, conseillère;  
M. Patrice Moore, conseiller;  
Siège n° 1 vacant;  
Siège n° 4 vacant.

Est absente :

Mme Amélie Caron, conseillère;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

**ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
  1. Ouverture de la séance
  2. Présentation de l'ordre du jour
  3. Affaires nouvelles
    - 3.1. Embauche d'un journalier spécialisé
  4. Période de questions relatives aux sujets de la séance
  5. Clôture de la séance

3. **AFFAIRES NOUVELLES**

- 3.1 **2023-01-15**  
**EMBAUCHE D'UN JOURNALIER SPÉCIALISÉ**

CONSIDÉRANT l'absence pour une période indéterminée d'un employé journalier spécialisé au sein du Service de la voirie;

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'année 2023, il y aura un départ à la retraite au sein du Service de la voirie;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues à la suite de l'affichage dudit poste;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE procéder à l'embauche de M. Dominic Gauthier pour occuper un poste de journalier spécialisé régulier à temps complet au sein du Service de la voirie;

QUE son entrée en fonction est prévue selon entente entre les parties et que M. Gauthier est assujéti à la convention collective en vigueur.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE**

5. **2023-01-16**  
**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 18h21.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

---

France Bédard  
Mairesse

---

Sandra Turcotte  
Directrice générale et greffière-  
trésorière